



Barème au 01/03/2025

Transaction

Vente de murs commerciaux,
fonds de commerce,
pas de porte,
droit au bail
ou terrain.

8% HT du montant de la vente
Forfait minimum 4 500 € HT
(5 400 € TTC) à la charge de l'acquéreur.

Gestion

5,00% HT (6,00% TTC) de tous les encaissements.

Location

25% HT (30% TTC) du loyer annuel HT/HC
Forfait minimum 4 500 € HT
(5 400 € TTC) à la charge du preneur.

Rédaction de bail commercial,
dérogatoire ou professionnel
(et renouvellement)

Forfait de 1.250 € HT
(1.500 € TTC) à la charge du preneur.

État des lieux

Facturation au réel directement auprès de l'exécutant
à la charge du preneur/du bailleur/du preneur et du
bailleur.

Avenant au bail

1 mois de loyer TTC, minimum 600 € TTC.